



Montreuil, le 16 décembre 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Compte rendu de la CAPN B des 27 et 28 novembre 2013

Sous prétexte d'un calendrier de CAPN surchargé, l'administration a réuni diverses CAPN en une seule. La CGT a accepté à titre exceptionnel et dans l'intérêt des agents cet ordre du jour pour le moins hétéroclite.

Cependant, le temps de consultation s'est avéré nettement insuffisant pour préparer une défense correcte des agents et cette situation est inadmissible. Dans le cadre d'un dialogue social satisfaisant et avec l'objectif que les OS puissent effectuer leur travail dans de bonnes conditions, un temps suffisant de consultation doit être impérativement être accordé aux OS.

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

- ▶ Sur la réforme fiscale annoncée par le 1er Ministre :

Le président de la CAP, a seulement déclaré qu'il pensait qu'il était essentiel que chacun s'intéresse à la fiscalité.

- ▶ Sur les remarques qui lui sont faites sur l'ordre du jour trop dense :

La réponse du président de la CAPN a été pour le moins laconique puisqu'il a évoqué que ce mouvement exceptionnel devait se tenir rapidement afin de donner satisfaction aux agents. Il a affirmé que l'administration n'avait pas l'intention de généraliser des CAP « fourre-tout ». A moins que le calendrier ne soit tendu et qu'il y ait une urgence. Ce qui était le cas.

Il a ajouté que le mouvement exceptionnel présenté à cette CAP était petit certes, mais qu'il fallait retenir la volonté d'agir et de donner satisfaction aux agents.

DETACHEMENTS ET INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES CONTROLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

- ▶ Il s'agit de l'accueil et de l'intégration d'agents provenant d'autres administrations.
- ▶ La CGT est favorable à une mobilité voulue mais non subie. Par conséquent, les élus CGT ont examiné avec attention les différents cas présentés afin de déterminer si ces détachements et intégrations sont la conséquence de restructuration ou s'il s'agit d'un choix de l'agent.
- ▶ L'administration a rappelé qu'elle tenait à respecter ses engagements pris en groupe de travail notamment en refusant qu'il y ait des accueils sur des départements et des postes demandés par des collègues lors du dernier mouvement de mutation (revendication CGT).

Pour rappel, les engagements ne sont pas toujours tenus malheureusement : par exemple, l'administration se refuse à permettre à des collègues assurant l'accueil de se présenter sous un pseudonyme alors que cette possibilité avait été actée lors du groupe de travail sur la sécurité.

- ▶ Le président a indiqué que les agents proposés au détachement à cette CAPN bénéficieraient d'une formation de 6 semaines et d'une période « d'adaptation à l'emploi » conformément aux décisions du groupe de travail sur le sujet. Un contact va être pris avec l'ENFIP pour débiter cette formation ci possible début 2014.

La CGT considère cette durée de formation comme insuffisante pour la plupart des personnels accueillis : comment se fait-il qu'un lauréat au concours ait besoin de 7 mois de formation et pas un agent venant du ministère du travail ?

Pourtant cet agent, une fois intégré, pourra faire une demande de mutation qui lui donnera accès à tous les métiers de la DGFIP. Il est donc logique qu'il bénéficie des formations correspondantes.

ACCUEIL EN DETACHEMENT

- 9 emplois B en provenance du ministère de l'intérieur : ces agents suivent leur mission suite la création de services facturiers directement liés à la mise en place de CHORUS.

☛ VOTE

Pour : adm
Contre : Solidaires + **CGT** + FO + CFDT

- 2 emplois B douanes suite à restructuration de service RH et fermeture de brigade.

☛ VOTE

Pour : adm + CFDT
Contre : SOL + **CGT** + FO

☛ **Explications des 2 votes CGT** : Il ne s'agit pas de voter contre les agents, mais il est hors de question pour la CGT d'approuver des accueils générés par des restructurations et obligeant la plupart de ces collègues à une mobilité forcée.

INTEGRATIONS

- 1 secrétaire administrative de classe exceptionnelle

☛ VOTE

Pour : Adm.
Abst : FO + **CGT** + CFDT
Contre : SOL

☛ **Explications du vote CGT** : Lors de l'accueil en détachement, nous nous étions abstenus considérant que l'agent ne remplissait pas toutes les conditions correctes d'accueil notamment en matière de formation. En cohérence, nous réitérons notre position pour l'intégration.

- 2 agents des douanes.

☛ VOTE

Pour : adm + CGT + CFDT
Abst : FO
Contre : SOL

☛ **Explications du vote CGT** : Lors de l'accueil en détachement, les conditions d'affectation correspondaient à notre demande : pas d'agents en attente sur les tableaux de mutations.

- 3 agents CHORUS.

☛ VOTE

Pour : adm.
Contre : Solidaires + **CGT** + FO + CFDT

☛ **Explications du vote CGT** : La CGT s'est toujours positionnée contre les plates-formes CHORUS, considérant qu'elles n'avaient pour but que de supprimer des emplois tout en imposant une mobilité forcée aux agents des différentes administrations.



MOUVEMENT EXCEPTIONNEL DE MUTATION ENTRE FILIERE AU 01/01/2014

- ▶ Au terme de l'élaboration des mouvements de mutations du 01/09/2013 de chaque filière, il a été constaté que des agents reconnus prioritaires n'avaient pu obtenir satisfaction dans leur filière, alors même que le département sollicité **restait ouvert dans l'autre filière**.

Il a donc été décidé d'offrir ces emplois vacants aux agents prioritaires concernés de l'autre filière, dans le cadre d'un mouvement exceptionnel au 01/01/2014. Bien sur, à la condition que les vacances sur le département concerné n'aient pas été refusées à aucun agent de la filière d'origine, lors du mouvement général.

☛ **A NOTER :** la CGT avait fait une demande expresse pour que les postes proposés soient définis le plus précisément possible afin que chaque agent sache, dès le départ, l'affectation précise qui lui est proposé.

- ▶ Les propositions de l'administration portaient sur 6 affectations possibles entre filière.

Hors, lors de la préparation de ce mouvement exceptionnel, le département de l'Ariège avait été identifié comme devant permettre l'affectation de 2 agents. Ce n'était plus le cas pour la CAP alors que pourtant, un deuxième agent remplissait les conditions requises et avait accepté son affectation dans le cadre de ce mouvement.

L'ensemble des organisations syndicales sont intervenues pour demander que le second emploi « gestion publique » soit pourvu par l'affectation du second agent issu de la filière fiscale qui a donné son accord de principe.

Après forces débats, nous obtiendrons bien deux affectations de collègues venant de la filière fiscale sur des postes de la FGP !

L'agent le mieux classé à l'ancienneté administrative aura le choix qui lui convient le mieux sur les 2 postes proposés.

Au final, 6 agents bénéficieront de ce mouvement exceptionnel.

- ▶ 4 de la filière gestion publique vers la filière fiscale
- ▶ 2 de la filière fiscale vers la filière gestion publique

☛ VOTE

Pour : adm.

Contre : Solidaires + **CGT** + FO + CFDT

☛ **Explications du vote CGT :** même si la CGT était favorable à la mise en place de ce mouvement exceptionnel, elle vote **CONTRE** car la situation des effectifs laisse trop de postes vacants.

TITULARISATION DANS LE GRADE DE CONTROLEUR 2^{ÈME} CLASSE

Proposition de titularisation d'un agent dont la période de stage a été prolongée en raison d'arrêts maladie.

☛ VOTE

Pour : adm. + Solidaires + **CGT** + FO + CFDT